COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 septembre 2024 :

Représentants de l'administration :

Titulaires : Olivier GLÉNAT (Directeur Général des Services), Mihaela CAUSSIDERY (Directrice des Ressources Humaines)

Invités : Ghislaine BERTRAND (Vice-présidente Conseil d'Administration), Ludivine LAVAL (Responsable Qualité, Environnement et Pilotage), Denis CAVERIBÈRE (Directeur Adjoint des Ressources Humaines), Cécile DAGUILLANES (Assistante du DGS).

Représentants des personnels élus :

Titulaires : Julie ALBAGNAC (CGT Ferc Sup), (Dominique DELEFORGE (CGT Ferc Sup), Alexandre FREULON (CGT Ferc Sup), Olivier LIOT (CGT Ferc Sup), Raphaël MAURIN (CGT Ferc Sup), Marion ALIGNAN (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Guillaume GENTILS (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Ronan GUIVARCH (SGEN-CFDT), Virginie VANDENBOSSCHE (SGEN-CFDT), Marc PANTEL (SGEN-CFDT).

Suppléants : David RIBOUL (CGT Ferc Sup), Laurence ELISSALDE (CGT Ferc Sup), Pierre ELYAKIME (SNPTES UNSA ITRF.BI.O).

Secrétaire Adjoint : Olivier LIOT

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de séance du CSA du 28/06/2024 (avis) ;
2. Mise à jour du règlement intérieur de la Prépa (avis) ;
3. Réorganisation : organigramme général (avis) ;
4. Charte « Droit à la déconnexion » (avis) ;
5. Discussion sur le fonctionnement de l'instance et les chantiers 2024/2025 à instruire (info) ;
7. Questions diverses.

La séance est ouverte à : 10h05

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

Approbation du compte rendu de séance du CSA du 28/06/2024 *(Annexe 01)*

La CGT Ferc Sup prend la parole pour indiquer que ce compte rendu présente plusieurs problèmes de compréhension, les propos rapportés semblent décousus et peu argumentés au regard des débats qui avaient eu lieu en séance. La compréhension du CR est en l'état peu accessible à des personnes extérieures au CSA.
Par ailleurs, la fin de cette séance du 28 juin 2024 avait laissé un gout amer et les questions envoyées en amont n'ont pas été abordées.

D'un commun accord, il est décidé de retravailler le document en mettant à disposition l'enregistrement audio à Julie Albagnac.

Le vote est reporté.

Il est décidé que dorénavant les interventions des représentant·es (RP) du personnel soient indiqués dans les compte-rendus en mentionnant leur organisation syndicale uniquement.

Mise à jour du règlement intérieur de la Prépa *(Annexe 02)*

Un préambule est fait par Marc Pantel. Il insiste notamment sur le fait qu'un gros travail a été effectué depuis juillet. En particulier, l'emploi du temps du premier semestre était disponible dès la rentrée et le principe d'un avis émis par les personnels de la Prépa qui peut être bloquant dans le choix de la Direction de la Prépa a été validé. Ce nouveau règlement intérieur résulte d'un travail effectué conjointement entre les personnels de la Prépa, la Direction intérimaire et la gouvernance de Toulouse INP. C'est un travail préliminaire, qui pourra être amené à évoluer et est ouvert à la critique. Marc Pantel celui-ci demande si les représentants ou representantes des personnels ont des remarques préliminaires à faire.

La CGT Ferc Sup lit un retour par mail d'une enseignante de la Prépa :
« Le projet et les grandes lignes du règlement intérieur avaient été discutés dans une réunion d'équipe il y a quelques semaines. Tout le monde a salué l'avancée que le texte représente pour la Prépa en tant que département plein et entier de l'INP, avec un conseil structuré, des élus côté personnels et étudiants qui ne peuvent pas sauter au gré de l'humeur du directeur. Nous avons été invités à envoyer nos remarques sur le document final, remarques auxquelles la direction a répondu et globalement les retours sont très positifs sur l'action de la Présidence et de nos directions depuis le changement de direction et l'ambiance est plus sereine au sein de la Prépa. »

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O fait remarquer que le nom apparaissant dans le règlement intérieur est « La Prépa des INP » et demande si c'est ce nom qui doit être utilisé dorénavant.
La Présidente répond que Toulouse INP n'est jamais sorti officiellement du groupe des INP, cela n'a jamais été voté ainsi que le changement de nom en « Prépa t² ». Par contre il y a eu un changement de programme pédagogique, une sortie dans Parcoursup des modalités de recrutement.
Le nom « Prépa des INP » est mentionné dans ce règlement intérieur car le personnel de la Prépa a voté en conseil pédagogique un retour dans le groupe INP dès la rentrée 2025. L'objectif est d'avoir un affichage et une trajectoire qui soient claires vis-à-vis des personnels qui se rendront dans les salons à partir du mois d'octobre 2024. Mais cela ne veut pas dire que les étudiants de 1ère et 2ème année de la Prépa t² sont exclus.

Marc Pantel ajoute que pour rédiger ce règlement intérieur, la direction intérimaire s'est appuyée sur le travail mené par les personnels il y a 4 ans pendant la période intérimaire gérée par Olivier Thual et Marie - Claude Betbeider. Ce règlement a pour vocation à être révisé après la nomination du nouveau directeur et d'un directeur adjoint, qui prendra en compte les conclusions de la visite du CSA-FS à la Prépa il y a 4 mois.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O voulait savoir comment les enseignant-es se sont adaptés au changement de programme.
Marc Pantel répond qu'il y aura un retour à la réforme avant la Prépa t² à partir de la rentrée 2025. Il y avait à préparer cette année le programme de 2ème année de la Prépa t².
Ce règlement intérieur sera voté en CFVU le 26 septembre et le 1er octobre en CA de manière à ce qu'on puisse lancer l'appel à candidature pour la direction et les élections pour le conseil de la Prépa, qui sera amené à proposer à la présidence les candidats et candidates retenus par le conseil pédagogique de la Prépa.

Le SGEN-CFDT demande si les conventions signées par les autres écoles d'ingénieurs le sont avec Toulouse INP ou avec le groupe des INP.
La VP CA répond que le groupe des INP ne signe pas de convention. Les conventions sont signées par les établissements qui ont chacun leur personnalité morale et juridique et qui doivent donc les faire passer dans leur conseil d'administration réciproque. Par contre, il y a des négociations globales qui se font par le groupe des INP sur des accords qui peuvent être passés collectivement et qui après redescendent du point de vue juridique dans chacun des établissements pour être validés dans les établissements.

Le SGEN-CFDT demande si les directeur et directeur adjoint n'ont qu'une voix consultative au conseil de la Prépa.
La VP CA répond par l'affirmative car ils ne peuvent pas être juge et partie.
Le SGEN-CFDT demande par qui la Présidente de Toulouse INP peut être représentée à ce même conseil.
La Présidente répond qu'elle peut être représentée par le VP CFVU.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O demande pourquoi le conseil de la Prépa est élu pour un mandat de 4 ans alors que celui du directeur est de 5 ans.
La Présidente répond qu'on s'est aligné sur ce qui existe dans les autres écoles.

Il sera ajouté dans ce règlement intérieur la remarque faite par le SGEN-CFDT pour le cas où le directeur ou la directrice est élu-e sans adjoint. Dans les 5 semaines suivantes, la proposition d'un directeur adjoint par le directeur devra recueillir plus de 50% d'avis favorable du conseil pédagogique.

Le comité social d'administration approuve la mise à jour du règlement intérieur de la Prépa avec 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Réorganisation : organigramme général *(Annexe 03)*

Le DGS présente la modification qui a été faite au niveau de la fonction de la directrice générale des services adjointe, car celle-ci, outre sa fonction de directrice des ressources humaines, est en charge également des dossiers généralistes de la direction générale des services en binôme avec le DGS : la fonction de Directrice Générale des Services Adjointes (DGSA) n'est plus colorée métier (RH) mais est désormais une fonction de DGSA généraliste.

L'intitulé du poste du chef de cabinet a été modifié en chargé de communication Présidence car ce nouveau poste, introduit sur l'organigramme durant la précédente gouvernance, n'a jamais été voté en CSA.

Une discussion s'ensuit sur la confusion qui peut être faite entre les services centraux et communs : les services communs sont statutaires comme le SCD ; il serait souhaitable de retravailler cet organigramme pour gagner en lisibilité.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O demande si les périodes de fermeture peuvent être reparamétrées sur le logiciel de congés car cela pose problème notamment pour les personnels DSIN de l'IMFT. La DGSA répond qu'il faudra attendre la fin du travail engagé avec la DSIN sur les organigrammes pour pouvoir fixer les périodes de fermeture.

La CGT Ferc Sup demande quand les vice-président·e·s seront nommé·e·s.
Dominique Poquillon répond que la nomination sera faite au prochain conseil d'administration du 1er octobre 2024.
La CGT Ferc Sup propose que les directions adjointes des écoles soient ajoutées sur l'organigramme général.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O demande pourquoi la direction de la Formation Continue n'apparait pas ? La DGSA répond qu'il faut déjà voter les fonctions qui sont en cours d'installation.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O interroge le périmètre des missions du chargé de communication de la Présidence, et l'éventuelle trajectoire vers un rôle de chef de cabinet. La Présidente répond que dans le cas d'un chef de cabinet, il y a une grande autonomie dans les missions.

Le comité social d'administration approuve l'organigramme général avec 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Charte « Droit à la déconnexion » *(Annexe 04)*

Présentation faite par Ludivine Laval.

Le SGEN-CFDT demande comment va être appliquée cette charte.
La Présidente répond qu'il s'agira de former, d'informer et de ne pas l'imposer.
Ludivine Laval ajoute que dans la messagerie « Partage » il est possible de programmer l'envoi des mails.

La CGT Ferc Sup demande s'il est prévu d'évaluer l'impact de la charte.
La Présidente répond que cette charte aurait dû être mise en place dès l'instauration du télétravail. Elle fait partie de la prévention des risques psychosociaux, sa mise en application sera à évaluer à travers un plan de communication.

Le SGEN-CFDT suggère de faire apparaître dans les outils numériques dématérialisés les applications de messagerie instantanée.

La CGT Ferc Sup suggère de préciser le terme « encadrant·e·s », avec les notions d'encadrement de thèses et de stages.
La Présidente est d'accord et ajoute que cela doit faire partie des formations envers les encadrant·e·s, HDR ou non HDR.

La CGT Ferc Sup fait remarquer que la charte devrait être adoptée par les directions des UMR car, sur la question de l'organisation du travail, certaines directions d'UMR imposent leur propre règlement, sans tenir compte des règles qui sont établies par les tutelles.
La Présidente répond que tout règlement d'UMR doit être approuvé par les tutelles et qu'au contraire les règlements des tutelles s'appliquent de fait aux UMR.

La CGT Ferc Sup demande par quels moyens de communications sera diffusée la charte.
La DGSA répond que ce sera par l'intermédiaire de la newsletter, des actualités Mercure, dans les réunions des chefs de service et que cela sera aussi abordé dans les formations à destination des managers.

La CGT Ferc Sup demande à ce que soit ajouté au texte le fait qu'aucun personnel ne peut être tenu d'utiliser son téléphone personnel dans ses activités professionnelles. La Présidente répond qu'il y a Rainbow pour les échanges textuels et téléphoniques.

Le comité social d'administration approuve à l'unanimité la charte « Droit à la déconnexion » sous réserve des modifications demandées en séance.

Discussion sur le fonctionnement de l'instance et les chantiers 2024/2025 à instruire

La DGSA propose de discuter de la préparation des ordres du jour du CSA. Certains points sont récurrents d'année en année comme l'expertise emplois, le rapport social unique, les lignes directrices de gestion. D'autres points peuvent être réfléchis en amont, soit conjointement, soit sous proposition de la gouvernance ; ou alors il y a la possibilité de faire une séance de préparation de l'ordre du jour comme ce qui est pratiqué en Formation Spécialisée. Eventuellement il est possible de créer un groupe de travail pour savoir quels chantiers prioriser.

La CGT Ferc Sup répond qu'il y a une efficacité grandie, en termes de temps passé pour l'institution, à réaliser un GT avant le CSA. Mais il est important de dire que les instances sont aussi des lieux de discussions et pas que des votes qui entérinent des travaux qui ont été faits en amont. En GT, une partie des collègues font le travail, et quand on se retrouve en séance de CSA, cela peut être délicat de soulever des problèmes parce que cela met en défaut des personnes qui ont passé du temps et de l'énergie sur les dossiers. La CGT Ferc demande une programmation anticipée des ordres du jour des différents chantiers pour pouvoir anticiper l'envoi de documents avant les séances qui feraient état du point de vue sur un sujet avec une date limite sur l'envoi de réponses et de listes de questions. La séance du CSA permettrait de répondre à ces questions en séance de travail, un temps de maturation serait proposé, puis le vote pourrait se faire au CSA suivant.
La CGT Ferc Sup propose de faire une relecture détaillée des documents de gestion qui sont produits par la DRH en première intention pour que l'on puisse discuter des points qui ne semblent pas clairs.

La DGSA annonce que le calendrier des CSA est établi jusqu'au mois de juin 2025. Il y a une urgence sur la charte contractuelle : la DRH participera le 18 octobre 2024 à un GT avec les DRH de tous les établissements toulousains pour savoir s'il y a des pratiques à harmoniser. Un travail est prévu également avec la VP CA pour faire des propositions sur le RIFSEEP.

Le SGEN-CFDT demande si la cartographie des postes pour la NBI va être mise à disposition.

La DGSA répond qu'il y a eu deux changements de secrétaires généraux dans les écoles donc le dossier n'est pas finalisé.
La VP CA propose que la nouvelle gouvernance s'empare du dossier et renvoie un document mis à jour qui sera retravaillé pour un prochain CSA.

D'un commun accord, le « chantier RIFSEEP » est renommé « chantier régime indemnitaire des personnels BIATSS : RIFSEEP et NBI ».

Le SGEN-CFDT demande ce qui est prévu pour les étudiant·e·s doctorant·e·s rattaché·e·s au régime BIATSS par rapport à la semaine sur 4,5 jours.
La Présidente répond que cette mesure n'est qu'expérimentale pour cette année et n'est pas encore appliquée pour les doctorant·e·s, seulement pour les personnels BIATSS.

La CGT Ferc Sup demande comment discuter de la préparation des ordres de jour.
Il est suggéré de désigner un·e représentant·e par syndicat.

Toulouse, le 25/03/2025

Signé électroniquement par : Dominique Poquillon
Date de signature : 25/03/2025
Qualité : Présidente de Toulouse INP

La Présidente de Toulouse INP,
Dominique POQUILLON

Vous retrouverez l'ensemble des documents annexes sur le Porte-documents (Briefcase) de CSA sur PARTAGE.

Annexe 01 - Compte rendu du CSA du 28 juin 2024
Annexe 02 - Règlement intérieur de la Prépa des INP de Toulouse
Annexe 03 - Organigramme général
Annexe 04 - Charte du droit à la déconnexion